

ORIGINAL

 E C R E T N° 84/C74 du 17/01/84

portant nomination du Commandant Eugène EPOUERY en qualité de Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/775 du 11 Octobre 1983 portant attributions et organisation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire;

D.C.F. Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu,

 E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : - Le Commandant Eugène EPOUERY, précédemment Directeur des Services Centraux Logistiques à la Direction Générale de la Sécurité Publique est nommé Directeur de l'Administration Pénitentiaire près le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 : - L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1964

Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la Répu-
blique, Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement.

Le Ministre de l'Intérieur.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances.

LEKOUNDZOU-ITIHI- OSSETOUMBA.-